

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Réunion de la commission départementale

La prochaine réunion est programmée le 04 juin 2022 à 9h45 au district.

Ordre du jour :

- *Bilan des vérifications des éclairages pour la saison 2021/2022*
- *Bilan des vérifications des installations pour la saison 2021/2022*
- *Gestion des vérifications à terminer avant le 30 juin 2022*
- *Préparation de la saison 2022/2023*

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

En cours : Commune de Saint Vulbas pour la création d'un terrain synthétique

Demande de validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

Levée d'une non-conformité majeure

- Attente d'une modification pour le terrain de Chaveyriat NNI 013430101.
- Attente d'une modification pour le terrain de Fareins NNI 011570101

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Installations de Saint Cyr sur Menthon :
 - NNI 013430102 : classement en Foot A5 jusqu'à l'échéance du 02/05/2032.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

Installations du complexe de Balignat et des terrains de Valserhône et de Chatillon sur Chalaronne.

Pour la CDTIS : JF JANNET